

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2017

Sur convocation du 07 juin, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire le 15 juin 2017, sous la présidence de M. Bernard SEIGLE, maire.

Présents : Bernard SEIGLE - Yves GUILLOTTE - Jacqueline CECCON - Maryvonne BALDASSINI - Jean BARDET - Brigitte BARRET - Christian BOCQUET - Marlène CHAFFARD - Jean-François DEPOLLIÉ - Stéphane GREVE - Isabelle JOYE - Gilbert LIENARD - Christiane MICHEL - Jacqueline PECORARO - Guy PHILIPPE - Michel SOCQUET-CLERC - Valérie STEFANUTTI.

Pouvoirs : Olivier COUET à Guy PHILIPPE.

Absents : Gaëlle SUBLET.

Secrétaire de séance : Jean-François DEPOLLIÉ.

M. le maire ouvre la séance à 19h00.

La lecture du compte rendu de la séance précédente n'ayant soulevé aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

I. MODIFICATION DE LA DELIBERATION PORTANT FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DES TITULAIRES DES MANDATS LOCAUX (DCM n° 17/26)

Monsieur le Maire, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Vu la délibération n° 14/19 du Conseil municipal du 10 avril 2014 portant fixation des indemnités de fonctions du Maire et des Maires adjoints,

Considérant que les indemnités de fonctions des Elus sont fixées par référence à l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale,

Considérant que la délibération n° 14/19 susvisée fait référence à l'indice 1015, alors que l'indice terminal de la fonction publique a évolué de 1015 à 1022,

Considérant qu'il convient de modifier la délibération n° 14/19 susvisée en visant simplement « l'indice brut terminal de la fonction publique » sans autre précision,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide

- de fixer les indemnités de fonction des élus comme suit :
16.5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour le 1^{er} maire adjoint, le 2^{ème} maire adjoint et le 3^{ème} maire adjoint.
(Etant entendu que conformément à la règle d'automatisme, le Maire bénéficie de l'indemnité au taux plafond)
- que les indemnités de fonction soient payées mensuellement et revalorisées automatiquement en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires le cas échéant,
- d'inscrire au budget les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction.

La présente délibération modifie la délibération n° 14/19 du Conseil municipal du 10 avril 2014 susvisée.

Arrivée de Mme Brigitte BARRET

II. AUBERGE COMMUNALE : CHOIX DU PROJET ARCHITECTURAL (DCM n° 17/27)

Monsieur Yves GUILLOTTE présente les scénarii proposés par le cabinet CHASSAGNE et DELETRAZ ARCHITECTURE concernant la répartition des espaces envisagés au sein du projet de l'Auberge communale, à savoir :

- au rez-de-chaussée un espace multi-services, un bar-restaurant et ses annexes ;
- à l'étage un espace de co-working, des chambres d'hôtes ainsi que le logement du gérant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de fixer le nombre de places du restaurant à 60 ;
- d'arrêter le nombre de chambres d'hôtes à 3 (pouvant accueillir au total 6 personnes) et équipées de sanitaires et douches ;
- de faire réaliser un espace dédié aux activités multi-services ;
- de créer un espace co-working à l'étage de 60 m² minimum ;
- de faire procéder à un aménagement toute hauteur ;
- de demander au cabinet d'architecture de modifier l'implantation des sanitaires pour créer un bloc destiné au bar et un autre au restaurant afin de permettre un accueil plus qualitatif ;
- d'autoriser le maire à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

III. TARIFS 2017-2018 DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que par manque de données chiffrées sur l'année scolaire pleine, ce point est reporté à l'automne.

IV. TARIFS 2017-2018 DE LA CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que par manque de données chiffrées sur une année scolaire pleine et au regard de cette première année d'exercice, ce point est reporté à l'automne.

V. TARIFS 2017-2018 DU CENTRE DE LOISIRS « LES CHOISYLOUPS »

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que par manque de données chiffrées sur l'année scolaire pleine, ce point est reporté à l'automne.

VI. DESIGNATION DES JURES D'ASSISES 2018

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que par circulaire et arrêté préfectoraux il est nécessaire d'élaborer la liste préparatoire annuelle des jurés d'assises à transmettre au Procureur de la République.

Pour cela, il est procédé au tirage au sort de trois noms parmi les personnes inscrites sur la liste électorale âgées de 23 ans au cours de l'année civile qui suit et au maximum de 70 ans.

Un courrier individuel leur sera adressé pour les en informer.

Un second tirage au sort réalisé par le Procureur de la République retiendra un nom parmi la liste communiquée par la mairie et pourra être amenée à siéger.

VII. DIVERS

Liste des autorisations d'urbanisme de janvier à juin 2017 :

TYPE	DATE	OBJET	LOCALISATION
Permis de construire acceptés	16/01	Garage accolé	Chemin des Sartons
	18/02	Maison individuelle	Route du Château
	18/02	Maison individuelle	Route de la Mairie
	28/02	3 maisons individuelles	Route de Cercier
	14/03	Restructuration de bâtiment en 10 logements	Chemin de Chez Basset
	09/06	Maison ossature bois	Route des Mégevands
Permis de construire modificatifs	28/02	Modification toiture et façade	Route de Rosière
	28/02	Modification toiture et façade	Chemin des Nérès
	19/04	Mise à jour plan masse et réseaux, modification façade	Chemin du Marronnier
	25/04	Modification de façade	Route des Crêts
	13/06	Modifications d'ouvertures	Chemin des Sartons
Permis de construire refusés	23/01	Création de logement dans bâtiment existant	Route du Vieux Rossy
	23/01	Maison individuelle	Route d'Avregny
	28/02	Maison individuelle	Route du Poirier Rouge
Déclarations préalables	23/01	Modifications de toiture	Route du Chef-lieu
	02/02	Division parcellaire	Route du Vieux Rossy
	02/02	Nivellement de parcelles	Route des Mégevands
	28/02	Abri tunnel	Route du Vieux Rossy
	13/03	Division parcellaire	Chemin de Farage
	23/03	Pose de fenêtre de toit	Route d'Allonzier
	10/04	Division parcellaire	Route des Effrasses
	19/04	Abri voiture	Impasse des Noisetiers
	19/04	Capteurs solaires	Zone du Pont Noir
	28/04	Modifications d'ouvertures	Chemin de Chez Basset
	13/05	Poste de transformation électrique	Champ Villard
Déclarations préalables refusées	24/05	Abri de jardin	Route de Rosière
Certificats d'urbanisme opérationnels	04/05	Pour construction	Route de Véry

Projet de Maison d'Assistants Maternels (MAM)

Un pré-projet a été présenté par le cabinet CHASSAGNE et DELETRAZ ARCHITECTURE au sein des vestiaires stade de Menulles. Le projet devrait aboutir pour la rentrée 2018-2019.

Ouverture du Bistrot communal

Le Bistrot communal sera ouvert du 23 juillet au 05 août 2017 de 10h à 22h. Horaires adaptables selon fréquentation et restauration sur réservation.

Fin de la séance : 20h45